

## INFORMATIONS SUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

### Comment nous joindre ?

par mail sur :

[intendant.0421487n@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0421487n@ac-lyon.fr)

☎ 04 77 55 02 95

### POUR LES FAMILLES

- Un mandat de prélèvement PAR ENFANT, à remplir et à signer + JOINDRE UN RIB par enfant pour les coordonnées bancaires
- Valable pour l'année scolaire de votre enfant (à renouveler chaque année)
- Le prélèvement sera libellé sous le nom « DRFIP..... »
- La date de prélèvement est fixe et non modifiable
- Vous retrouverez l'échéancier de prélèvement sur cybercollege/établissement/Restauration/modalités de paiement
- En cas de 1<sup>er</sup> rejet, la famille devra régler la facture dans les plus brefs délais par d'autres moyens de règlement
- Deux rejets consécutifs non régularisés entraînent l'arrêt du prélèvement automatique
- En cas de changement de coordonnées bancaires, un RIB devra être renvoyé au service intendance dans les plus brefs délais
- Annulation du prélèvement s'effectue sur demande écrite au service intendance

**ATTENTION** : les coordonnées bancaires doivent correspondre avec le nom du responsable financier inscrit dans le dossier scolaire pour le paiement des frais scolaires

### ECHÉANCIER DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE 2023 2024

ECHÉANCIER DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE 2023 2024					
septembre à décembre 2023	PRELEVEMENT LE	DP1	DP2	DP3	DP4
	17-oct	16,00 €	32,00 €	47,00 €	60,00 €
	14-nov	16,00 €	32,00 €	47,00 €	60,00 €
	14-déc	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT
janvier à mars 2024	PRELEVEMENT LE	DP1	DP2	DP3	DP4
	22-janv	16,00 €	32,00 €	47,00 €	60,00 €
	16-févr	16,00 €	32,00 €	47,00 €	60,00 €
	18-mars	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT
avril à juin 2024	PRELEVEMENT LE	DP1	DP2	DP3	DP4
	12-avr	16,00 €	32,00 €	47,00 €	60,00 €
	15-mai	16,00 €	32,00 €	47,00 €	60,00 €
	19-juin	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT
L'ajustement correspond au prélèvement du solde de la créance ou génération automatique des remboursements en cas de trop-perçus					

### AVANTAGES

FAMILLES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Echancier connu à l'avance permettant de régler en plusieurs fois</li><li>• Automatisation du règlement : tranquillité pour les parents</li><li>• Mandat révocable</li><li>• Ajustement du dernier prélèvement suite au remises d'ordre</li></ul>